

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Turquois

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Elle se prononce sur l'intérêt financier des projets de loi organique et ordinaire instaurant un système universel de retraite. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement propose que la Conférence de financement se prononce sur l'intérêt financier des projets de loi organique et ordinaire instaurant un système universel de retraite.